

Valdelia
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

CAHIER DES CHARGES

Pour la réalisation de prestations
d'expertise comptable chez
l'éco-organisme VALDELIA

Consultation pour la sélection d'un cabinet

éco-organisme
agrée par le Ministère de la
Transition écologique

Valdelia
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

Préface

Agréé par l'Etat pour mener une mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur, Valdélia organise depuis 2013, la filière de gestion des déchets d'éléments d'ameublement professionnels.

A cet effet, Valdélia s'appuie sur un réseau de prestataires de conseils.

La présente consultation lancée par Valdélia a pour objet la réalisation de prestations d'expertise comptable.

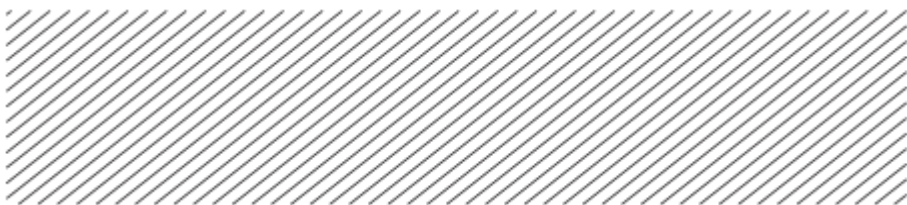


Table des matières

Éléments contextuels	4
1. Présentation de Valdelia	4
2. Descriptif de la filière et de ses acteurs	5
3. Innovation et Développement	6
Objet de la consultation	8
1. Etablissement des comptes annuels et des déclarations fiscales	8
2. Mission d'accompagnement et de conseil	8
Exigences et clauses générales administratives	9
1. Durée du contrat	9
2. Inscription à l'Ordre des experts-comptables	9
3. Critère de proximité	9
4. Ethique de l'audit	9
5. Responsabilité Sociétale des Entreprises	9
Composition du dossier de réponse	11
1. Détail de votre proposition	11
Calendrier et modalités de remise des offres	12
1. Questions des candidats	12
2. Calendrier	12
3. Critères de notation	12

Éléments contextuels

1. Présentation de Valdélia

Valdélia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique, en charge d'organiser la filière de gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), selon le cahier des charges fixé par l'arrêté du 27 novembre 2017.

Créé par des industriels du secteur en réponse à la Loi Grenelle 2 puis au décret du 6 janvier 2012 modifié, Valdélia assure pour le compte de ses adhérents, la prise en charge de la collecte et du traitement des DEA détenus par des professionnels, sur l'ensemble du territoire national.

Financé depuis le 1er mai 2013 par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, Valdélia propose une solution globale aux entreprises (TPE, PME, industrie) et collectivités (scolaire, santé, loisir, culture, hôpitaux, commercial), ainsi qu'aux hôtels, cafés ou restaurants.

Depuis 2018, Valdélia est agréé sur l'ensemble des catégories du code de l'environnement (Article R543-240), à savoir :

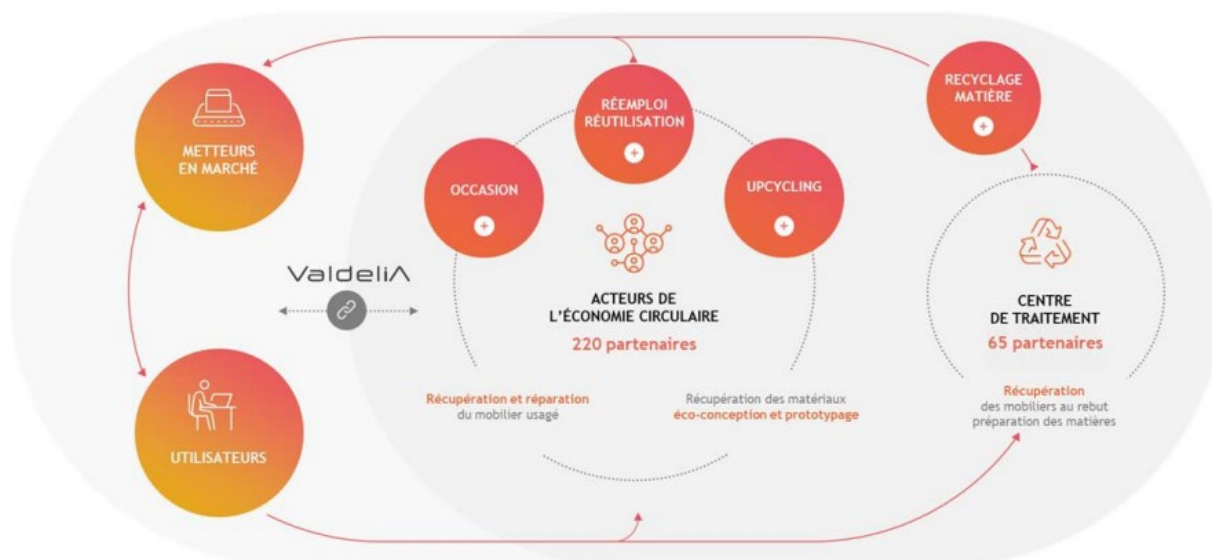
- 1° Meubles de salon/ séjour/ salle à manger ;
- 2° Meubles d'appoint ;
- 3° Meubles de chambres à coucher ;
- 4° Literie ;
- 5° Meubles de bureau ;
- 6° Meubles de cuisine ;
- 7° Meubles de salle de bains ;
- 8° Meubles de jardin ;
- 9° Sièges ;
- 10° Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité ;
- 11° Produits rembourrés d'assise ou de couchage.

Les éléments de décoration textile seront inclus à compter du 1er janvier 2022, selon la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

En 2019, Valdélia a pris en charge plus de 93.500 tonnes de déchets.

Pour consulter le rapport annuel 2019 : <https://bit.ly/31yZn7F>

2. Descriptif de la filière et de ses acteurs



2.1 Les points de collecte

2.1.1 Les détenteurs

Un détenteur de mobilier non ménager est soit une entreprise (usines, supermarchés, restaurants, bureaux, cafés, hôtels, avocats, notaires, etc.) soit une collectivité (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, mairies, administrations, restaurants scolaires, etc.).

Pour se débarrasser de son mobilier usagé, le détenteur dispose de plusieurs solutions : soit une collecte gratuite lui est proposée directement en pied d'immeuble, en vue de son recyclage soit la possibilité lui est donnée d'apporter lui-même son mobilier usagé dans des Point d'Apport Volontaire.

2.2 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Les Points d'Apport Volontaire sont des prestataires de Valdelia : ils disposent d'une surface ou d'un contenant permettant à tout détenteur de remettre des lots de DEA inférieurs à 20 m³.

Ce site massifie les DEA avant leur transfert vers un centre de traitement.

La carte des PAV est consultable sur le site internet de Valdelia :

<http://www.valdelia.org/recycler-ses-meubles-professionnels-usages/comment-recycler-ses-meubles-professionnels-usages/trouvez-votre-pav/>

2.3 Les Centres de Massification Volontaire (CMV)

Un CMV est une entreprise, partenaire de Valdelia, qui récupère le mobilier usagé ou dégradé dont le détenteur souhaite se séparer. Le CMV massifie ces déchets et les remet à Valdelia en vue de leur recyclage.

N.B. Le CMV n'accueille pas les détenteurs en direct.

Les CMV sont installés chez certaines parties prenantes de la filière qui en font la demande (déménageurs, aménageurs, grands détenteurs, etc.) selon des conditions techniques déterminées (typologie de déchet, volume minimum, etc.).

2.4 Les prestataires « logistique »

Ce sont les opérateurs réalisant le transport des flux de DEA sur les points de collecte d'une zone géographique attribuée (dits bassins de collecte), pour les livrer sur un site de destination.

2.5 Les prestataires « traitement »

Ce sont les sites de destination des flux de DEA dans lesquels une ou plusieurs opérations de traitement est(sont) réalisée(s).

3. Innovation et Développement

Au sein de ses activités, Valdelia propose également des solutions d'Innovation et de Développement auprès de ses adhérents et partenaires de la seconde vie.

3.1 Mikrô

Mikrô est le premier service de collecte des encombrants professionnels. C'est une solution, qui permet à ses utilisateurs de se débarrasser de leurs encombrants tout en leur donnant une seconde vie. Les mikrô-entrepreneurs assurent la manutention et le transport des encombrants jusqu'à un centre de traitement partenaire.

3.2 nemo-pro

[Nemo-pro](#) est une place de marché créée par Valdelia pour permettre à ses partenaires de la seconde vie de vendre leurs produits en ligne. Ces partenaires sont les structures de l'ESS, les vendeurs de mobilier d'occasion, les artisans upcycleurs. Côté acheteurs, nemo-pro est réservée aux adhérents de Valdelia (distributeurs, aménageurs d'espaces). L'objectif est de démocratiser l'accès aux produits de seconde vie pour les professionnels, leur ouvrir un nouveau catalogue de fournisseurs de mobiliers de seconde vie.

Nemo-pro permet de créer du lien entre les distributeurs et aménageurs d'espaces, et les structures qui vendent du mobilier de seconde vie. C'est un lieu de rencontre et de partage de valeur entre l'économie classique et l'ESS. Les acheteurs effectuent le paiement directement sur la plateforme (solution de paiement : Mangopay).



3.3 Second'Ere

L'association a vocation à rassembler des acteurs économiques de toutes les filières, institutionnels et associatifs qui souhaitent créer et entretenir un écosystème permettant de mener des actions d'innovation et des projets collaboratifs d'une part, et des actions de communication et de visibilité d'autre part. Le but de son action est de faire de sa région d'implantation le territoire d'excellence et de référence en matière de seconde vie et d'économie circulaire.

Objet de la consultation

1. Etablissement des comptes annuels et des déclarations fiscales

VALDELIA a internalisé depuis 2016 les fonctions administratives et comptables. L'équipe est composée :

- D'une directrice administrative et financière,
- D'une responsable administrative et comptable
- D'une assistante administrative et comptable

La comptabilité est tenue sur SAGE 1000 et l'activité opérationnelle est réalisée sur un ERP développé en propre par VALDELIA. Ces deux systèmes sont en relation via des intégrations de CSV.

Des situations trimestrielles sont effectuées en interne et présentées lors des conseils d'administration.

Notre besoin concernant les comptes annuels porte sur :

- L'établissement des documents comptables de fin d'année (bilan, compte de résultat et annexes)
- L'établissement des éléments comptables réglementaires inclus dans le rapport de gestion

Notre besoin concernant les déclarations fiscales porte sur :

- L'établissement du bordereau annuel de l'impôt sur les sociétés
- L'établissement de la liasse fiscale de fin d'année et sa télétransmission
- L'établissement de la DAS 2
- L'établissement des acomptes et déclaration du solde de la CVAE
- L'établissement des acomptes et déclaration du solde de la CFE
- L'assistance en cas de vérification fiscale

2. Mission d'accompagnement et de conseil

VALDELIA souhaite également bénéficier d'un accompagnement sur des questions spécifiques de comptabilité ou de fiscalité.

Bien que Valdedia a tous les outils nécessaires pour la coopération à distance, nous pensons que les rencontres en présentielles sont importantes dans la construction de la relation, ainsi nous pourrions être amener à nous rencontrer au siège de VALDELIA à Labège.

Exigences et clauses générales administratives

1. Durée du contrat

La prestation sera encadrée par un **contrat ou une lettre de mission** couvrant la période du **1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022**. Toutes les informations et chiffrages concerneront cette période.

Le contrat de prestation prévoit les hypothèses dans lesquelles le non-respect par le Prestataire de ses obligations contractuelles, entraîne la résiliation du contrat, sans indemnité.

2. Inscription à l'Ordre des experts-comptables

Nous souhaitons que le candidat soit bien inscrit à l'Ordre des experts-comptables.

3. Critère de proximité

Bien que Valdélia a tous les outils nécessaires pour la coopération à distance, nous pensons que les rencontres en présentielles sont importantes dans la construction de la relation ; ainsi nous souhaitons que notre prestataire se trouve dans la région toulousaine ou proche banlieue.

4. Ethique de l'audit

Le cabinet d'expertise comptable retenu devra présenter les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la prestation et les garanties d'indépendance requises.

Il devra notamment signaler à Valdélia toute situation de conflit d'intérêt susceptibles de se présenter dans le cadre éventuel d'autres missions ou prestations.

5. Responsabilité Sociétale des Entreprises

Conscient des enjeux sociétaux liés à l'économie circulaire, Valdélia s'est engagé depuis 2014, dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Cette démarche vise à :

- contribuer au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société,
- prendre en compte les attentes des parties prenantes,
- respecter les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement,
- s'intégrer dans l'ensemble de son organisation et de ses relations.

Valdelia demandera dans la réponse du candidat les actions envisagées répondant à cette démarche : recours à du personnel en insertion, emploi de jeunes ou de seniors, partenariat avec l'Économie Sociale et Solidaire ou toute autre action possible. Les actions devront être détaillées et chiffrées.

Composition du dossier de réponse

1. Détail de votre proposition

La réponse à la présente consultation devra être organisée autour de 3 volets :

1/ Votre réponse technique avec :

- La liste et le profil des personnes dédiées à notre dossier
- La méthodologie employée,
- Le délai de réponse à nos questions
- Les dates d'établissement de chacun des livrables à effectuer
- Vos actions en matière de RSE

2/ Votre offre tarifaire, avec :

- Pour la partie Etablissement des comptes annuels et des déclarations fiscales : détail prix / nombre de jours requis
- Pour la partie Accompagnement et Conseil : mode de tarification à détailler

3/ La réponse administrative avec notamment :

- Un extrait K-Bis de moins de 3 ans,
- Votre effectif,
- Votre chiffre d'affaires 2019. *Valdelia souhaite s'assurer que ses prestataires ne seront pas dans un état de dépendance économique vis-à-vis du présent marché.*
- Vos références générales,
- Une copie de l'attestation d'assurance,
- Une attestation de vigilance URSSAF
- Vos éventuelles certifications, distinctions ou reconnaissances de la performance sociétale, etc.

Calendrier et modalités de remise des offres

1. Questions des candidats

Tout candidat a la possibilité de poser des questions. Elles devront être adressées par courriel, avant le 1er décembre 2020 à 12h00 à : comptabilite@valdelia.org
(Objet du mail : « Appel d'offre audit Expert-Comptable »)

2. Calendrier

Date de réponse au plus tard : 16 décembre 2020 – 18h00 par envoi e-mail à l'adresse comptabilite@valdelia.org

Analyse des offres et phase d'audition : du 17 décembre 2020 au 22 janvier 2021

Choix du prestataire : semaine du 25 janvier 2021

3. Critères de notation

Prix	40%
Technique : méthode, compréhension du sujet	40%
Références	10%
RSE/Déontologie (éthique, indépendance, confidentialité...)	10%

